

1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|---------------------------------------|---|
| Identificateur de produit | UCS33, Ultrasonic Cleaning Solution |
| Autres moyens d'identification | Pas disponible |
| Utilisation recommandée | Solution activateur |
| Restrictions conseillées | Aucun à notre connaissance |
| Fabricant | maxill Inc. 80 Elm Street St. Thomas, ON N5R 6C8 CA Téléphone: 519-631-7370 Télécopie : 519-631-3388 L'adresse web: maxill.com |
| Fournisseur | Voir ci-dessus |
| Numéro de réponse d'urgence | ChemTel: 1-800-255-3924, hors US et Canada, 1-813-248-0585 CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832) |

2. Identification des risques

| | |
|---|--|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé | Non classé. |
| Dangers environnementaux | Non classé. |
| Risques défini pour SIMDUT 2015 | Non classé |
| Éléments d'étiquetage | |
| Symbole de danger | Aucune. |
| Mention d'avertissement | Aucune. |
| Mention de danger | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Intervention | Se laver les mains après la manipulation de ce produit. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) | Aucun à notre connaissance |
| SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA) | Aucun à notre connaissance |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucun à notre connaissance |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

| | |
|-------------------------------------|--|
| Mélange | |
| Remarques sur la composition | Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA. |

4. Premiers soins

| | |
|-------------------|---|
| Inhalation | En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. |
| Peau | Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste. |
| Yeux | Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste. |

| | |
|---|--|
| Ingestion | Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Traiter de façon symptomatique |
| Informations générales | En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. |

5. Mesures de lutte contre le feu

| | |
|--|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Pas disponible. |
| Risques spécifiques provenant des produits chimiques | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Lutte contre l'incendie / instructions | Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|--|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après la manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants. |

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

| | |
|--|--|
| Limites d'exposition | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Assurer une ventilation adéquate. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. |

| | |
|--|---|
| Autre | Conformément aux directives de votre employeur. |
| Protection respiratoire | Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. |
| Dangers thermiques | Sans objet. |
| Considérations sur l'hygiène générale | Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|------------------------|
| Aspect | Liquide |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Rose |
| Odeur | Citron, Alcool |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | 11 - 11.4 |
| Point de fusion et point de congélation | Pas disponible. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | > 100 °C (> 212 °F) |
| Point d'écoulement: | Pas disponible. |
| Densité | 1 |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Pas disponible. |
| Point d'éclair | > 93.3 °C (> 199.9 °F) |
| Vitesse d'évaporation | Pas disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Pression de vapeur | Pas disponible. |
| Densité de vapeur | Pas disponible. |
| Densité relative | Pas disponible. |
| Solubilité | Pas disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Pas disponible. |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | Pas disponible. |
| Autres informations | |
| Dangers d'explosion | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| Réactivité | Peut réagir avec les matières incompatibles. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Conditions à éviter | Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. |
| Matières incompatibles | Oxydants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

| | |
|--|--|
| Voies d'exposition | Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion. |
| Renseignements sur les voies d'exposition probables | |
| Ingestion | Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |
| Inhalation | N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation. |
| Peau | Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu. |
| Yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Renseignements sur les effets toxicologiques | |
| Toxicité aiguë | Pas disponible. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire. |
| Minutes d'exposition | Pas disponible. |
| Indice d'érythème | Pas disponible. |
| Valeur d'un œdème | Pas disponible. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Valeur de l'opacité de la cornée | Pas disponible. |
| Valeur de la lésion de l'iris | Pas disponible. |
| Valeur des rougeurs de la conjonctive | Pas disponible. |
| Valeur d'un œdème de la conjonctive | Pas disponible. |
| Jours de récupération | Pas disponible. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | |
| Sensibilisation respiratoire | N'est pas un sensibilisant respiratoire. |
| Sensibilisation cutanée | Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau. |
| Mutagénicité | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique. |
| Cancérogénicité | Voir ci-dessous. |
| ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050) | |
| | Non inscrit. |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. |
| Tératogénicité | Pas disponible. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. |
| Danger par aspiration | N'est pas un danger d'aspiration. |

12. Données écologiques

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | Pas disponible. |
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit. |
| Potentiel bioaccumulatif | Pas de données disponibles. |
| Mobilité dans le sol | Pas de données disponibles. |
| Mobilité générale | Pas disponible. |
| Autres effets adverses | On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant. |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|--|---|
| Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: | Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous. |
|--|---|

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

| | |
|--------------------------------------|---|
| Règlements fédéraux canadiens | Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux. |
|--------------------------------------|---|

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions Non contrôlée

Réglementations Fédérales des États-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

| | |
|-----------------------------|--|
| Catégories de danger | Danger immédiat - Non Risque différé - Non Risque d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non |
|-----------------------------|--|

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique

Non inscrit.

Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))

Non réglementé.

Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts

Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non réglementé.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Non réglementé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

État des stocks

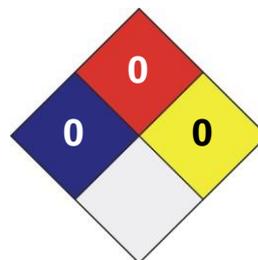
| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

| LÉGENDE | |
|---------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | |
|-------------------------|-----|
| Santé | / 0 |
| Inflammabilité | 0 |
| Danger physique | 0 |
| Protection individuelle | X |



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication 2022-01-27

Version n° 02

Date en vigueur 2022-01-27

Autres informations Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.